



## ***Rapport d'orientation 2026***

L'ASMA restera fidèle à ses convictions, mobilisée pour la sauvegarde du patrimoine bâti en Alsace, et très ancrée dans l'action, à différents niveaux.

L'association va poursuivre son engagement pour **Valoriser** le patrimoine et sensibiliser tous les acteurs à ses spécificités, **Conseiller** publics et privés pour le préserver au mieux et **Défendre** chaque fois que nécessaire.

Nos actions concrètes et nos efforts porteront en particulier autour de ces 3 axes :

### **1.- Faire œuvre de pédagogie, vers le plus grand nombre :**

Nous poursuivons l'organisation de *Stammtisch*, avec l'objectif d'en proposer davantage afin de répondre aux questions que se posent nombre de propriétaires, notamment les jeunes qui se lancent dans l'aventure de la restauration et pour qui nous voulons être présents !

Nous relançons également les stages pour diffuser le savoir-faire et soutenir ceux qui souhaitent maîtriser les techniques traditionnelles. Permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir « faire par eux-mêmes » permet de partager l'expérience et de rendre accessible des restaurations à coûts maîtrisés en faisant par soi-même. Les stages s'adressent essentiellement aux particuliers, de plus en plus nombreux, qui sollicitent nos conseils pour savoir comment s'y prendre pour restaurer leur maison alsacienne.

De plus, nous avons décidé **d'orienter également nos formations vers les maires nouvellement élus, et vers l'ATIP**, puisque ce sont eux qui sont en première ligne, pour répondre aux nombreuses demandes de permis de démolir. Les former pour leur faire connaître toutes les possibilités qui s'offrent à eux est essentiel, afin de les rendre acteurs d'une sauvegarde toujours possible.

## 2.- Renforcer la défense du patrimoine existant :

Dans ce domaine, nos appuis principaux sont, d'une part **les ABF**, avec qui nous sommes en relation permanente, et d'autre part **la CeA**, avec qui nous collaborons étroitement depuis notre première rencontre du 22 novembre 2021 avec le Président Frédéric Bierry ; nous sommes là aussi en contact permanent avec la Sénatrice et Conseillère d'Alsace Sabine Drexler, ce qui a permis, par exemple, de sauvegarder en 2025 deux maisons anciennes à Eberbach-Seltz et à Uhlwiller, sans passer par la case « Tribunal Administratif ».

En 2026, grâce au soutien essentiel et à l'engagement de la CeA dans ce dossier, l'un de nos objectifs est, en particulier, de **sauvegarder définitivement la Maison Riff à Brumath**, à nouveau menacée par un second permis de démolir, signé le 3 septembre 2025.

Nous sommes toujours à l'écoute des Sentinelles et œuvrerons à trouver des solutions pour sauver de la démolition tout bâti menacé qui nous est signalé.

## 3.- Perspectives d'avenir :

C'est par la protection au travers des PLUi, que l'espoir de sauvegarder à grande échelle le patrimoine bâti alsacien pourra se concrétiser.

En effet, face au nombre toujours important de démolitions, que nous évaluons à une par jour, il nous faut passer du "*curatif*", à savoir les recours contre les permis de démolir affichés, dont les succès se mesurent au maximum à une dizaine par an, au "*préventif*", à savoir la **protection de nos maisons inscrite dans les documents d'urbanisme opposables que sont les PLUi**, dont la plupart des communautés de communes vont se doter dans les années à venir.

Un premier succès a été enregistré dans le Kochersberg en 2022, avec la protection au PLUi de 1 500 bâtiments.

En 2026, nous allons tenter de transformer l'essai avec le PLUi de la CAH – Communauté d'Agglomération de Haguenau – dossier où nous avons mis un « *pied dans la porte* » en déposant un recours au Tribunal Administratif le 9 février dernier, dans le but d'**obtenir la protection de quelque 2 500 bâtiments**.

En effet, la commission d'enquête publique n'avait, finalement, pas émis une réserve, mais une simple recommandation, que les élus n'étaient malheureusement pas tenus de suivre.

Nos actions militantes dans ce domaine, ont conduit la CeA à encourager vivement les ComCom à suivre notre exemple au travers de sa *Politique de la Maison Alsacienne du XXI<sup>e</sup> siècle*, votée à l'unanimité par les Conseillers d'Alsace en juin 2023 ; on peut citer en particulier le Pays de Niederbronn, qui a récemment initié la démarche, et prochainement sans doute, le Pays de Hanau – La Petite Pierre.

**Conclusion** : nous comptons sur le soutien de tous nos adhérents et sympathisants pour relayer nos messages, sensibiliser à la beauté de notre patrimoine, à sa durabilité et son adaptabilité aux enjeux énergétiques actuels, et pour conseiller à chacun les bonnes techniques – voir notre site internet, accessible à tous.

Nous vous rendrons compte régulièrement de nos actions, au travers de nos publications, *'s Blättel* et *'s Blättele*.

Rendez-vous l'an prochain, pour faire un point sur nos avancées, difficultés et perspectives.

Le Président

Denis ELBEL

